

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS

« LES GIRANDOLES »

« le jeu sous toutes ses formes »



2011/2012

Directrice : Sandrine Cholin

Directrice-adjoint : Diaga Niang

SOMMAIRE

I. L'accueil de loisirs

A. L'organisateur

B. La structure

C. Notre conception de l'accueil de loisirs, son rôle

D. Le public

II. Les Intentions éducatives

A. Objectifs éducatifs

B. Objectifs généraux

C. Le projet

D. Les moyens financiers et humains

III. Rôles et missions de l'équipe pédagogique

A. L'équipe de direction

B. Les animateurs : rôle et mission

C. Notion et constitution d'une équipe

D. Les réunions et les formations

IV. Le fonctionnement du centre

A. APPS

B. La vie quotidienne, mercredi et vacances scolaires

C. La journée type

D. La sécurité

E. Négociable et non négociable

F. Annexes (fiche de poste d'adjoint d'animation, de directeur adjoint et de directrice)

V. Conclusion



Introduction :

Le projet pédagogique est notre fil conducteur tout au long de l'année. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique et les responsables. Il précise les conditions de réalisation du projet éducatif. Le projet permet de donner du sens et de l'envergure aux activités. Il est élaboré par la directrice et la directrice adjointe en concertation avec son équipe. Il aide à conduire une démarche pédagogique dont les objectifs sont mesurables et acte la vie quotidienne.

I. Le centre de loisirs

A. L'organisateur

La commune de Bailly-Romainvilliers se situe dans la banlieue est de Paris. Elle se trouve au cœur du Val d'Europe et compte actuellement environ 5690 habitants (INSEE au 1^{er} Janvier 2010). Cette commune connaît une phase d'accroissement de sa population qui est particulièrement jeune. Ce constat est particulier à notre commune qui a un des taux de natalité les plus élevés de France.

La municipalité a choisi de se doter de moyens humains, techniques, financiers et d'infrastructures conséquentes, qui témoignent d'une véritable volonté de répondre au mieux aux attentes de la population. Elle compte à son actif quatre centres de loisirs adaptés au public.

- Les Girandoles pour les 3/12 ans (accueil de loisirs et accueil périscolaire pour les 3/12 ans).
- Les Coloriades pour les 3/12 ans (accueil de loisirs et accueil périscolaire pour les 3/12 ans).
- Les Alizés pour les 3/12 ans (accueil de loisirs et accueil périscolaire pour les 3/12 ans).
- Les préadolescents pour les 11/14 ans.

B. La structure

Elle se situe 4 boulevard de la Marsange à proximité du groupe scolaire des girandoles.

Sa capacité est de 120 places (la structure même permet d'accueillir 95 mineurs et l'extension, une salle polyvalente de l'école élémentaire de 169 m2 accueille jusqu'à 56 mineurs).

L'équipement, dans sa conception et son aménagement, a été pensé en fonction des besoins et du bien-être des enfants. Sa structuration reflète le sens que l'équipe municipale a souhaité donner à son action éducative.

Un effort particulier a été porté sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre le bruit, première nuisance, qui fatigue les enfants : bonne isolation phonique, un choix de dispositifs et de matériaux l'amortissant a été effectué.

Les locaux sont largement éclairés (grandes baies ouvertes donnant sur l'extérieur,...) tout en disposant de moyens efficaces de protection contre la forte réverbération, d'une bonne isolation thermique.

Les locaux sont chaleureux, confortables, agrémentés de revêtements de sols et de murs colorés et lavables.

Cette structure comporte un minimum d'espaces spécifiques pour répondre aux besoins fondamentaux des usagers (enfants et personnel), certains locaux sont partagés : salle polyvalente, tisanerie, bibliothèque, cours extérieures.

Les espaces d'animations :

Ce sont les espaces essentiels de la structure d'accueils.

- les espaces intérieurs :

Ces espaces permettent l'expression tant collective qu'individuelle du public : des jeux de motricité, des jeux calmes, des activités salissantes.

Les besoins propres des enfants sont respectés pour chaque tranche d'âge. Ceci n'exclue pas les lieux de rencontre et de vie commune. Ainsi sont distingués les espaces des moins de 6 ans de ceux des 6/12 ans.

Ces espaces sont aménagés, décorés et rangés. Le mobilier et le matériel pédagogique sont adaptés à la diversité des âges des enfants et permettent l'éveil, la créativité et l'expression sous toutes ses formes.

- **différentes surfaces et formes :**

Chaque tranche d'âge a son lieu de référence:

La salle polyvalente de l'accueil de loisirs est devenue le lieu de vie des CM1-CM2.

Les 3 ans, 4/5 ans, les Cp, CE1-CE2 ont aussi leurs propres salles de vie.

L'extension est devenue notre salle polyvalente.

Dans la structure, différents espaces: jeux symboliques (dînettes, petites voitures, construction), lieu calme, bibliothèque, cuisine....ont été mis en place, ainsi que deux salles d'activités spécifiques afin d'organiser au mieux des ateliers en petits groupes: une au rez-de-chaussée et une à l'étage.

- **aménagement, décoration et rangement :**

Ces locaux sont équipés de mobilier adapté à la taille des enfants afin d'offrir une position confortable. Ils sont aussi conçus pour amortir au maximum le bruit.

Le rangement attentif et régulier contribue à optimiser la fonctionnalité des lieux et sert de repère et d'exemple aux enfants.

Les lieux sont agréables et organisés pour faciliter la vie du centre, ils assurent la sécurité des enfants et donnent l'envie de s'y mouvoir.

Il est important de s'approprier les lieux. Du temps est prévu à l'équipe pour y réfléchir et le faire.

Les espaces extérieurs :

Trois cours sont à la disposition des enfants.

La plus grande est réservée aux 6/12 ans, elle dispose d'un terrain de football, de basket, d'espaces avec pelouses, d'une seconde cours et d'un préau.

Les deux autres cours sont réservées aux 3/5 ans. Elles permettent aux enfants d'avoir accès à de petits jeux en bois et des jeux dessinés au sol.

Ces cours sont partagées avec l'école des Girandoles et nous donnent la possibilité de mettre en place des activités extérieures (jeux sportifs, collectifs ou de plein air).

Les locaux

La structure se compose de différentes salles :

- 5 salles d'activités (2 salles « maison des petits »; 3salles « espace élémentaire ») avec des espaces de construction, dînette, poupées,...
- Une salle polyvalente (motricité, spectacle,...) ;
- 1 salle de repos ;
- 2 salles d'ateliers
- Une infirmerie ;
- Un dépôt rangement extérieur ;
- 2 dépôts rangement intérieur ;
- Un bureau de direction.
- Une buanderie
- Des sanitaires

Les espaces extérieurs à proximité de la structure :

- Les cours de l'école primaire et maternelle ;
- Un espace de verdure.

C. Notre conception du centre de loisirs

Le centre de loisirs est un espace où l'enfant

- Peut librement développer l'apprentissage du choix (choix des activités)
- Peut être associé à des projets d'animation : réalisation de projets d'enfants
- Peut agir sur son environnement, ses loisirs
- Peut trouver un équilibre entre pratiques individuelles et collectives : respecter les rythmes de vie, peut prendre des initiatives
- Peut communiquer et s'informer
- Peut impliquer ses parents dans la vie du centre

Il s'agit d'un espace éducatif, social et culturel pour les enfants du territoire communal. C'est aussi une dès

institutions éducatives complémentaire à l'école et à la famille.

Si le centre de loisirs est un lieu de détente, il est aussi le lieu d'éducation pour l'enfant, relais de la famille pour un moment de loisirs. Il contribue à rendre l'enfant responsable, social et critique.

La notion d'activité au centre de loisirs :

La notion de plaisir, de jeu et de loisirs doit rester présente pendant le déroulement de l'activité. Nous travaillons avec l'équipe pour que l'activité soit conçue et vécue comme un moment convivial et d'échanges.

Nous devons proposer à l'enfant des situations, des aménagements qui correspondent à son besoin de jouer, de créer, de découvrir, de développer sa créativité, son imaginaire.

Tous ces espaces permettent à l'enfant une certaine autonomie, une responsabilité, une activité spontanée, une notion de choix et d'action.

Certaines activités structurées (dirigées) sont parfois ressenties comme étant trop contraignantes, elles ne correspondent pas toujours aux aspirations du moment de l'enfant, plus enclin à explorer par lui-même, à son rythme. C'est pourquoi l'enfant doit rester décideur, laissons lui l'initiative d'élargir son champ d'expérience dans ses rapports avec son environnement humain, naturel ou matériel.

Les activités requièrent de la part de l'animateur un certain savoir-faire ou du moins une préparation spécifique. La préparation de ces temps d'animation implique de la part de chaque animateur un travail rigoureux de recherches personnelles.

On peut relever sommairement quatre types d'activités chez l'enfant :

- celles qui relèvent de l'expérimentation, du tâtonnement, en lien direct avec les éléments naturels (terre, eau, peinture,...), qui permettent d'exercer sa capacité de transformation sur des objets concrets, non prédéterminés dans leur fonction. Dans cette logique créative on peut passer de l'activité spontanée à la construction d'un projet.
- Celles qui permettent une expérimentation avec les objets réels (au sens physique : construire un château, un moulin à eau qui fonctionne,...) ou imaginaires qui nécessitent d'une façon plus ou moins formelle un apprentissage.
- Celles à dimension ludique, dont le plaisir est l'une des caractéristiques essentielles. Dans cette forme d'activité domine le fictif ou le faire semblant.

- Celles qui relèvent de la vie quotidienne (manger, dormir, ranger, se laver) : des activités bien réelles, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'y prendre du plaisir.

D. Le public

Il est composé d'enfants de 3 à 12 ans habitants la commune, fréquentant l'école des Girandoles.

Pour une grande majorité, ils viennent de la région parisienne et de province.

Quelques enfants viennent aussi des pays de la communauté européenne (Angleterre, Italie, Espagne) en effet leurs parents sont en général des salariés de l'entreprise Eurodisney.

C'est un public qui se dit « facile » avec lequel les équipes rencontrent peu de difficultés.

Nous devons être à l'écoute de notre public, respecter son rythme de vie (alterner les temps d'activités et les temps plus calmes en les proposant). Nous allons profiter de sa soif d'apprentissage pour qu'il puisse s'épanouir et passer d'agréables loisirs.

Pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, nous fonctionnons en groupes d'âge. Ils sont mis en place avec un fonctionnement spécifique, et avec des salles de références.

II. Les Intentions éducatives

A. Objectifs éducatifs

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs éducatifs s'entend pour prendre en charge l'enfant dans sa globalité.

Celui-ci n'est pas seulement un élève. Le contexte familial, social, culturel et l'environnement influent fortement sur son évolution, son devenir d'adulte.

Il faut donc prendre en compte le temps familial, le temps scolaire des enseignements obligatoires, le temps périscolaire et le temps extra scolaire. Dans la ville, plusieurs infrastructures sont présentes pour répondre à ces besoins : terrain de cross, de foot, aires de jeux et diverses associations sont à disposition afin de veiller au mieux à l'épanouissement des enfants.

L'accueil de loisirs doit offrir à l'enfant :

- La possibilité de découvrir et de pratiquer des activités nouvelles dans divers domaines ;
- Il doit favoriser l'épanouissement de l'enfant et apporter une ouverture sur le monde.

L'enfant est un individu à part entière, avec son histoire ses capacités, capable d'initiatives et de se responsabiliser progressivement.

L'organisation de l'accueil de loisirs a pour objectif de lui permettre de vivre dans la plus large autonomie ses loisirs, de constamment pouvoir construire son activité ou choisir l'inactivité, dans un milieu encadré par des professionnels de l'animation.

Dans cette perspective le rôle de l'équipe d'animation est de proposer une organisation qui s'adapte à chaque enfant.

S'adapter à l'enfant c'est bien entendu être à l'écoute de ses besoins, dont le premier est de vivre ses loisirs, dans la plus grande sécurité matérielle et affective, en respectant ses rythmes de vie.

Pour tout cela le centre de loisirs est un lieu d'intégration, structurant, d'expériences et de valeurs dont il permet jour après jour l'émergence.

Ainsi le projet éducatif a défini trois axes :

•**La culture** : la possibilité pour chacun en s'emparant du savoir, de pouvoir créer, imaginer, partager et ainsi contribuer à l'évolution de la société.

•**La citoyenneté** : chaque citoyen se doit d'agir et de contribuer de façon consciente à façonner le monde de demain. Ce monde se doit d'aller vers l'équité sociale, plus de progrès, plus de respect de l'environnement, plus de démocratie et de solidarité.

•**La participation** : c'est la volonté permanente de ne plus penser et faire à la place d'autrui. Une société équilibrée

ne se construira qu'avec la participation de tous.

• **L'accès aux sports** : (cf projet éducatif)

B. Objectifs généraux

Cette année, nous avons choisi d'inclure dorénavant des objectifs sur le recyclage afin de continuer à sensibiliser les enfants aux autres, et à leur environnement.

La préservation de notre environnement devient une préoccupation pour l'avenir et de celui de nos enfants. Le recyclage permet de reconvertir des objets de notre vie quotidienne afin de leur donner « un nouveau souffle » et de leur trouver d'autres utilités et ainsi de préserver notre écosystème.

- *Solliciter leur sens, en développant leur imagination et leur créativité*

- donner la possibilité de créer, de transformer des matériaux simples
- réaliser des activités d'expression (jeu, théâtre, danse)
- réaliser des spectacles faits par les enfants
- favoriser le jeu et l'activité pour qu'à travers eux l'enfant se découvre
- mettre en place des activités faisant appel à leurs capacités motrices, émotionnelles, cognitives

- *Éduquer par le ludique (proposer des activités faisant appel à leur esprit citoyen et à leur curiosité)*

- promouvoir des animations écologiques
- sensibiliser les enfants sur leurs droits et leurs devoirs
- réaliser avec les enfants les règles de vie
- adapter le langage et utiliser différents moyens de communication (livres, jeux, internet,....)

- *une place à et pour chacun*

- veiller à ce qu'un enfant ne soit pas exclu, ni rejeter par les autres

- ne pas laisser un enfant seul quand les autres sont en activité en groupe
 - organiser des activités garantissant à l'enfant la possibilité de trouver sa place au sein du groupe
 - proposer un cadre convivial pour susciter l'envie de participer
 - utiliser le dialogue et valoriser l'enfant pour qu'il ait plaisir à faire et qu'il ne se décourage pas
 - utiliser des outils et matériaux simples pour qu'il puisse faire seul, qu'il ait envie d'aller jusqu'au bout de son activité
 - utiliser les notions de « faire pour, faire avec, faire sans » afin que l'enfant puisse se découvrir et s'enrichir
- *permettre à l'enfant de développer et d'avoir une attitude d'éco citoyen au sein de leur accueil de loisirs, au quotidien et à long terme*

- créer à partir de matériaux récupérés
- mettre en place des jeux ludiques pour une meilleure sensibilisation des enfants au thème
- sensibiliser les enfants à l'écosystème
- apprendre aux enfants à protéger la biodiversité
- faire réfléchir les enfants sur les méfaits de l'homme sur la planète et permettre de se documenter (médiathèque, malles pédagogiques,...)
- sensibiliser les enfants sur l'importance des ressources (l'eau, la flore,..)
- inciter les enfants à avoir des comportements de protection de l'environnement
- mettre en place des théâtres forum, des débats,..

- *respecter les besoins et le bien être de l'enfant*

- rappeler à l'enfant qu'il a des droits et des devoirs (établir une chartre,...)
- veiller à la sécurité physique et psychologique de l'enfant
- proposer des moments où l'enfant a des possibilités de faire la sieste, de se reposer et de ne « rien faire »
- proposer des temps calmes diversifiés
- mettre en place des activités adaptées à l'âge de l'enfant
- veiller au respect des lois

- élaborer des règles de vie avec les enfants et les afficher
- veiller à ce que l'activité réponde autant à des envies qu'à des besoins de l'enfant
- l'animateur doit accompagner l'enfant pour lui donner envie de se dépasser

- *développer la tolérance et l'ouverture d'esprit*

Offrir aux enfants la possibilité de découvrir des lieux ou des activités qu'ils ne connaissent pas facilite l'ouverture d'esprit. Les musées, les sites naturels, ou tout simplement la chanson, la musique, le théâtre, l'expression corporelle sont autant d'activités qui permettent une valorisation de chacun.

- Faire ensemble en coopération
- organiser des jeux collectifs (pour que les enfants se découvrent et apprennent à coopérer)
- utiliser les temps informels pour que les enfants échangent entre eux et apprennent à vivre ensemble
- tenir un rôle de médiation pour que les enfants règlent leurs conflits entre eux et parviennent à trouver des compromis par la parole
- mettre en place des activités faisant appel à leur sens de la solidarité et de coopération
- faire une chartre de la tolérance avec les enfants pour qu'ils apprennent à accepter l'autre avec ses différences

- *développer une relation de confiance avec l'enfant*

- instaurer le respect mutuel comme socle de la relation
- poser un cadre convivial
- être à l'écoute de l'enfant et ne pas le laisser sans réponses
- être accueillant et souriant
- valoriser l'enfant
- mettre en œuvre leurs idées et leurs intérêts
- garantir des moments où l'enfant peut donner son avis sur le fonctionnement de la structure

C. Le projet

Le centre de loisirs : lieu de projets

Le centre de loisirs, parce qu'il accueille les enfants de façon régulière pendant de longues périodes, permet aux enfants de s'investir dans les projets mis en place.

Qu'ils soient initiés par des animateurs ou venant d'une idée des enfants les projets sont suffisamment ouverts, ils permettent à chaque enfant d'y trouver sa satisfaction, chaque projet fait appel à des activités de différents domaines (activités manuelles, d'expression, de motricité,..).

Les projets permettent de rendre les enfants réellement acteur de leurs loisirs.

Cette année nous avons choisi de développer une thématique autour du jeu.

Plusieurs caractéristiques du jeu en font un élément qui peut permettre de développer la rencontre et les échanges des personnes qui y jouent.

Les origines du jeu paraissent aussi lointaines que celles de l'humanité. Partout où l'on retrouve des traces de vie humaine, on finit par découvrir les vestiges du jeu. De tout temps les jeux ont donc tenu une place essentielle dans les sociétés.

Reconnu dans la déclaration des droits de l'enfant par l'Organisation des Nations Unies en 1959, confirmé dans la convention des nations unies, le jeu est un droit de l'enfant. Il fait partie de l'éducation.

Le jeu dans sa définition première est « une activité physique ou intellectuelle non imposée à laquelle on s'adonne pour se divertir, en tirer du plaisir » (définition tirée du Petit Larousse illustré).

Par ce projet nous allons essayer de fédérer des personnes autour d'une même attraction : le jeu.

Il y a peu d'activités ou d'occasions qui comme le jeu pouvant réunir des partenaires de différentes générations, « chaque homme cache en lui un enfant qui veut jouer » (citation de F.Nietzs).

Par mon expérience, j'ai constaté que le jeu rassemble toujours un grand nombre de participants tout âge confondu.

Dans les accueils de loisirs, quand un grand jeu est mis en place pratiquement tout le public y adhère autant les animateurs, que les enfants qui y jouent. Les animateurs et le public ont ainsi pris du plaisir à partager un moment de détente.

Par les thèmes qu'il aborde le jeu permet aux joueurs de s'essayer à différents rôles, à différentes stratégies. Certains jeux favorisent l'imagination, la discipline, l'esprit d'observation et de réflexion ; fortifient le caractère et la mémoire.

Ce projet va permettre aux animateurs de deux structures (élémentaires et maternels) de travailler ensemble sur un projet commun.

En outre il est en cohérence avec les objectifs éducatifs de la ville :

- la culture : le jeu permet l'accès à la culture
- la citoyenneté : le jeu permet de se confronter à des règles.....
- la participation : le jeu permet à divers individus de se rassembler autour d'un même pôle et de demander à tous une collaboration pour que ce dernier puisse se dérouler.
- l'accès aux sports

Les objectifs du projet d'animation (commun aux 6 groupes d'âges), « le jeu sous toutes ses formes » :

Objectifs au niveau des enfants :

- Utiliser le jouet en tant qu'outil de développement de l'enfant.
- Éveiller, stimuler la curiosité et la création chez l'enfant à travers le jeu
- Valoriser les capacités de groupe
- Partager et faire partager
- Construire ensemble;
- S'amuser seul et avec les autres

Objectifs au niveau des équipes :

- Faire partager un projet
- Valoriser les connaissances, les compétences, les savoirs faire de chacun

- Valoriser la capacité de décision du groupe
- Mettre en place un mode participatif (concertation, échange, dialogue)

Un partenariat sur l'année sera engagé avec l'ALSH des Coloriades.

Diverses d'actions seront organisées avec les deux équipes des ALSH afin de promouvoir l'échange et une meilleure connaissance du public de la ville.

En fin d'année, un mini festival du jeu sera organisé sur une des deux structures afin de jouer ensemble aux différents jeux découverts dans l'année.

Ce sera aussi l'occasion pour les familles d'échanger avec les équipes d'animation sur les journées dans l'accueil de loisirs et sur l'évolution de leurs enfants. Mais aussi de renforcer les relations entre les équipes et les familles.

- **Calendrier prévisionnel:**

- De septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint : aménagement des salles sous un aspect ludique.
- De novembre à décembre : «Les jeux, les jouets anciens».
- De fin décembre aux vacances de Pâques : «Les jeux, les jouets du monde».
- Des vacances de Pâques à fin juin : «Les jeux, les jouets d'extérieur».

- **APPS**

Plusieurs temps forts vont être proposés tout au long de l'année, ils se dérouleront durant une semaine, du lundi au vendredi (incluant les temps périscolaires et les mercredis).

Tout ces moments sont mis en place afin d'entretenir un climat convivial, chaleureux au sein du centre afin que chacun y trouve sa place et de développer ainsi un climat de confiance entre les familles, les enfants et les équipes d'animation.

Aussi tout au long de l'année, deux ateliers seront proposés aux 3/5 ans et aux 6/11 ans sur deux soirs par semaine.

- « la semaine du goût »

En octobre :

Divers ateliers seront proposés aux enfants et à leur famille (jeu du kim goût, petits fours, gâteau à la carotte et au chocolat,.....)

Le contenu de l'atelier du jour sera affiché sur le panneau d'info du centre.

En finalité, un goûter festif sera proposé aux familles, et une exposition des photos prises pendant les différents ateliers et des recettes proposées auront lieu le dernier jour de la semaine.

- « la semaine des droits de l'enfant »

Semaine sur les droits de l'enfant : divers ateliers sur les droits et devoirs des enfants du monde seront proposés durant toute une semaine en accueil du soir et le mercredi.

Week-end de la famille (projet ville) : en partenariat avec des associations de la ville (sur les jeux d'hier à aujourd'hui avec l'association des Séniors briards et la Vallée des jeux)

- Ateliers de décorations de Noël

En décembre :

- Ateliers des petits lutins de Noël

Divers ateliers seront mis en place sur la fabrication de pâtisserie de Noël de différents pays, un spectacle sur la magie de Noël réalisé par l'équipe d'animation sera proposé aux enfants, des ateliers contes (contes de Noël), seront mis en place.

En finalité, le Père Noël rendra une visite aux enfants du centre avec sa hotte remplie de cadeaux, et un goûter de Noël aura lieu ainsi qu'une exposition photos des ateliers de la semaine.

- **Ateliers du carnaval**

En mars :

Mise en place d'ateliers de créations sur le carnaval sur différents temps (masques, déguisements, instruments de musique en matériel de récupération). Ces ateliers seront ouverts aux familles.

Rencontre de 3 carnivals du monde: le carnaval de Rio, le carnaval de Venise et celui de Nice avec son monsieur carnaval.

- **A l'approche de l'été**

- **Atelier autour de l'eau**

Divers ateliers autour de jeux d'eau, de manipulation (circuit d'eau avec bateau, écluses, poulies) seront mis en place et proposés toute la semaine.

En finalité une mini kermesse autour de l'eau sera proposée aux familles et aux enfants le dernier jour de la semaine.

Tout ces moments sont mis en place afin d'entretenir un climat convivial, chaleureux au sein du centre afin que chacun y trouve sa place et de développer ainsi un climat de confiance avec les familles et les enfants.

D. Les moyens financiers et humains

Financiers :

Un budget voté par le conseil municipal est alloué chaque année pour le fonctionnement du centre de loisirs, il est redistribué sous forme de différentes lignes (consommables, non consommables, stockables ou pas, transports, sorties, etc).

Humains :

L'équipe d'animation sera composée de 9 animateurs, qui ont des compétences différentes et complémentaires. La structure est gérée par une directrice (titulaire BAFD, BPJEPS loisirs tous public) et une directrice-adjointe (titulaire BAFD, BPJEPS loisirs tous public).

Le personnel de restauration est présent sur le temps du midi, qui est géré par un responsable.

III : Rôle et mission de l'équipe pédagogique

A. L'équipe de direction

La directrice

(cf en annexe la fiche de poste)

Elle est sous l'autorité hiérarchique directe du responsable du service enfance jeunesse.

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- Relations fonctionnelles** : communication avec les familles, les institutions et partenaires, les associations,...
- Responsabilités** : responsabilité de l'équipement et du projet global de l'accueil du centre, projets et activités du centre,....
- Missions dans le cadre des objectifs du service** : construction et proposition du projet pédagogique, mise en place de la politique municipale de l'enfance, concevoir et animer des projets d'activités de loisirs, développer le partenariat éducatif, contrôler et appliquer les normes d'hygiène et de sécurité,....
- Activités principales** : gestion de l'équipement, des ressources humaines, animation et encadrement des équipes, conception mise en œuvre et pilotage de projets, évaluation des projets et des actions.
- Activités spécifiques** : élaboration, mise en œuvre de séjours, participation aux manifestations de la ville
- Compétences requises** : élaboration des orientations stratégiques, conception et animation des projets, contrôle et application réglementaire, développement du partenariat, la communication en direction des familles, gestion administrative et budgétaire, animation et pilotage de l'équipe.

La directrice-adjointe

(cf en annexe la fiche de poste)

Elle est sous l'autorité hiérarchique directe de la directrice de l'accueil de loisirs.

Elle assure la totalité de la direction en l'absence de la directrice.

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- ❑ **Relations fonctionnelles** : collaboration permanente avec le directeur d'équipement et l'équipe, communication avec les parents et les enfants, relation occasionnelle avec les institutions et les partenaires,...
- ❑ **Responsabilités** : responsabilité de l'équipement et du projet global de l'accueil du centre sous l'autorité de la directrice d'équipement
- ❑ **Missions dans la cadre des objectifs du service** : en collaboration de la directrice d'équipement mise en place de la politique municipale de l'enfance, élaborer conjointement le projet pédagogique, organiser et coordonner la mise en œuvre des activités et encadrer l'équipe d'animation, concevoir animer des projets d'activités de loisirs, contrôler appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, gestion de la pause méridienne,...
- ❑ **Activités principales** : gestion de l'équipement en collaboration avec le directeur, animation et encadrement des équipes, conception, mise en œuvre et pilotage de projets,...
- ❑ **Activités spécifiques** : élaboration, mise en œuvre de séjours, participation aux manifestations de la ville
- ❑ **Compétences requises** : élaboration des orientations stratégiques, conception et animation des projets, contrôle et application réglementaire, développement du partenariat, la communication en direction des familles, gestion administrative et budgétaire, animation et pilotage de l'équipe.

B. Les animateurs rôle et mission

L'animateur est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice du centre de loisirs. C'est un agent d'exécution ayant pour mission principale la mise en œuvre de projet d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et éducatif de la commune.

Un animateur c'est : « celui qui va réussir à être suffisamment à l'écoute du public pour l'emmener vers la

réalisation de projets qui lui auront permis d'acquérir de nouvelles compétences, que chacun pourra à son tour transmettre à d'autres ».

n animateur :

(cf en annexe la fiche de poste)

Divers rôles et missions lui sont confiés :

- Etre en relation avec les enfants (accompagner, écouter, comprendre, encourager à faire soi-même, dialoguer, être attentif, veiller à son langage, s'adapter à leur taille, leurs connaissances, tenir compte du contexte familial,..) ;
- Animer et organiser la vie quotidienne (contribuer à leur bien-être sur le plan matériel et affectif, les aider à découvrir leur corps, leur environnement, leurs capacités) ;
- Animer et organiser les activités de loisirs (proposer des activités valorisant leurs aptitude) ;
- Assurer la sécurité physique et physiologique des enfants ;
- Travailler en équipe ;

C. Notion et constitution d'une équipe

Une équipe se construit autour de personnes volontaires, disponibles et à l'écoute : **«On n'est pas une équipe, on le devient»**.

Sans projet commun, il est difficile de fédérer une équipe. L'équipe ne pouvant se constituer qu'autour de valeurs partagées par tous (à travers des projets). La construction d'un projet commun doit permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'équipe.

D. Les réunions et les formations

•Les réunions

Les réunions sont importantes, elles permettent d'avoir des échanges constructifs au sein de l'équipe pédagogique. La présence de chacun est obligatoire.

Pour concevoir, préparer, réaliser tous ces projets, activités, organiser la vie du centre,..., plusieurs types de réunion ont été mis en place. Il y a des réunions pédagogiques (élaboration des activités des mercredis, projets), elles ont lieu toutes les semaines leur durée est de 2 heures.

Des temps de réunion pour préparer, élaborer les projets des vacances scolaires.

Ces réunions permettent à l'ensemble de l'équipe d'avoir des échanges constructifs, d'exprimer certaines difficultés rencontrées et de donner son avis sur des situations ou des conflits.

Elles permettent également de travailler sur des projets d'animations, d'activités, de faire des bilans et d'évoluer en ne commettant pas les mêmes erreurs, mais aussi d'apprécier le travail fait par toute l'équipe.

• Les formations

Plusieurs sont proposées :

En interne (formation préparée et élaborer par le collectif de direction composé du chef du service enfance et des directions des centres de loisirs et par divers organismes (CNFPT, la DDJS, les Francas, les CEMEA).

IV. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

La vie du centre de loisirs des Girandoles se décompose en différents temps:

A. Les APPS

Ils se décomposent en deux temps.

D'une part les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les semaines scolaires :

- l'accueil du matin (7h00/8h30)
- l'accueil du soir (16h30/19h00)

• Le matin :

Quatre animateurs professionnels sont présents sur la structure. Un met en place et s'occupe du petit déjeuner ; un second accueille les familles et les deux autres animent des ateliers spécifiques (conte, jeu de société, dessin,

atelier pâtisserie dans des semaines thématiques telle la semaine du goût).

Les animateurs privilégient la qualité de l'accueil, c'est un réveil en douceur. Nous voulons instaurer un climat de confiance et de véritables relais avec les familles qui nous confient leurs enfants en créant une atmosphère individuelle et sécurisante. Chaque enfant est accueilli individuellement. Comme les parents sont souvent pressés, l'animateur aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme. Il prend le temps de discuter avec chacun.

Les enfants peuvent aussi jouer dans divers espaces de jeux (poupée, dînette, garage et circuit de voitures...), faire des puzzles, dessiner, lire...et se reposer s'ils le souhaitent, ou bien participer à une activité proposée par les animateurs. Les enfants circulent d'une activité à l'autre.

Ensuite les enfants sont amenés à l'école et remis à leur enseignant. L'animateur veille avant de partir à bien passer le relais à l'enseignant. En aucun cas un enfant ne doit rester seul dans la cour ou le hall d'entrée sous prétexte qu'un adulte va arriver.

- Le soir :

Huit animateurs professionnels encadrent ce temps.

Le goûter a été préparé par les animateurs.

Ils vont chercher les enfants dans l'école à 16h30.

Puis tous regagnent le centre de loisirs et vont goûter dans leur salle respective

Après le goûter, les enfants vont jouer dans divers espaces aménagés (poupées, légos, petites voitures, dînette,...) ou bien participer à des ateliers « libres » encadrés par des animateurs.

Un animateur part vers 17h50 chercher les enfants qui ont fini l'étude pour les ramener au centre. Ces derniers peuvent s'intégrer aux différents ateliers mis en place.

A 19h, le centre de loisirs ferme. Départ des animateurs après qu'ils aient veillé au bon rangement des diverses salles ouvertes, départ de la direction après vérification de la fermeture des issues.

B. La vie quotidienne le mercredi et vacances scolaires

Nous fonctionnons par tranche d'âge. Les enfants trouveront avec l'aide des animateurs un nom à leur groupe :

- 3ans :
- 4ans :
- 5 ans:
- 6/7 ans :
- 8/9 ans :
- 10 ans:

Les repas :

Concernant la prise des repas et des goûters, chaque groupe est autonome. Le repas du temps du midi se présente sous forme de self pour les 6/12 ans et à table pour les 3/5 ans.

Les goûters sont présentés aux enfants sous forme de self pour les 6/12 ans et à table pour les 3/5 ans.

La salle polyvalente :

Elle est d'une superficie de 169 m², attenante à l'accueil de loisirs;

Elle va nous permettre de mettre en place des ateliers de motricité, des projets sur l'initiation à différents sports collectifs, des spectacles, et des grands jeux.

Nous pourrons ainsi répondre au mieux aux besoins physiques de l'enfant en bénéficiant d'un local approprié pour qu'il puisse se détendre dans les meilleures conditions ;

C. Journée type (moyen pédagogique)

Elle est établie, élaborée en réunion en chaque début d'année ou pour chaque période de vacances, elle s'articule autour de la même trame.

3/5 ans

HORAIRES	LES ENFANTS	LES ANIMATEURS
7 h 00	Arrivée échelonnée avec accueil dans les différents ateliers (lecture, jeux de société, dessin ...)	Un animateur propose aux enfants le service du petit déjeuner celui-ci est proposé à l'accueil avec les parents, les autres accueillent les enfants dans les multiples espaces de vie (les animateurs jouent avec les enfants).
8 h 15	Ouverture des salles référents (cloisonnement)	
9 h 30	Rassemblement par groupe et vérification des effectifs chants, histoire échange collectifs et présentation de la journée. Propositions d'activités.	Fin du petit déjeuner. Chaque animateur rassemble son groupe et présente la journée. Puis récupération d'un groupe d'enfants et dispersion par groupe d'activité.
9 h 45	Départ en petit groupe d'activité	Organisation et mise en place de l'activité proposée
11 h 00	Fin de l'activité puis rangement	Les animateurs veillent au rangement.
11 h 30	Les 3 ans partent déjeuner en restauration	Repas avec les enfants, un animateur à chaque table qui sera là pour aider en cas de besoin.
12 h 00	Retour au calme, passage au toilette et lavage des mains	Chaque animateur, supervise le passage aux toilettes ainsi que le lavage des mains et assure l'entrée à la cantine.
12 h 15 / 13 h 30	Repas pour les 4/5 ans (les enfants se servent seul)	Repas avec les enfants, un animateur à chaque table qui sera là pour aider en cas de besoin.
13 h 00	Temps calme .sieste proposée aux plus petits et aux enfants désirant dormir.	Organisation du temps calme avec les enfants.
13h30/14h30	Temps calme	Prendent leur pose à tour de rôle au sein de leur groupe.
14 h 30	Rassemblement au sein des groupes et dans les salles référentes.	Mènent différentes activités.
16 h 00	Proposition de nouvelles activités Un bilan par tranche d'âge sera effectué pendant ce temps	Assurent et veillent aux passages des toilettes, préparent avec les enfants le goûter.

16h15/17h15	Goûter à table	Les animateurs accompagnent et surveillent.
17 h 15 / 19 h	Espaces de jeux en autonomie, atelier animé par un adulte, départ échelonné, groupe d'âge	Un animateur assurera le rôle du rapporteur au sein du groupe. Veillent, participent, partagent le temps libre, participes aux activités spontanées. Contrôlent et organisent le départ échelonné.

6/12 ans

HORAIRES	LES ENFANTS	LES ANIMATEURS
7 h 00	Arrivée échelonnée avec accueil dans les différents ateliers (lecture, jeux de société, dessin ...)	Un animateur propose aux enfants le service du petit déjeuner celui-ci est proposé à l'accueil avec les parents, les autres accueillent les enfants dans les multiples espaces de vie (les animateurs jouent avec les enfants).
8 h 15	Ouverture des salles référents (cloisonnement)	
9 h 30	Rassemblement par groupe et vérification des effectifs chants, histoire échange collectifs et présentation de la journée. Propositions d'activités.	Fin du petit déjeuner. Chaque animateur rassemble son groupe et présente la journée. Puis récupération d'un groupe d'enfants et dispersion par groupe d'activité.
9 h 45	Départ en petit groupe d'activité	Organisation et mise en place de l'activité proposée.
11 h 00	Fin de l'activité puis rangement	Les animateurs veillent au rangement.
11h45	Ouverture du self	Les animateurs mangent avec les enfants.
13h00	Fermeture du self	Un animateur attend les derniers au self.
13h30	Temps calme	Organisation du temps calme avec les enfants. Chacun prend sa pose à tour de rôle au sein de son groupe.
14 h 30	Rassemblement au sein des groupes et dans les salles référents.	Mènent différentes activités.
16 h 00	Proposition de nouvelle activité	Assurent et veillent aux passages des toilettes, préparent

	<p>Passage aux toilettes et lavages des mains</p> <p>Un bilan par tranche d'âge sera effectué pendant ce temps</p>	avec les enfants le goûter.
16h15/17h15	Goûter en self	Les animateurs accompagnent et surveillent.
17 h 15 / 19 h	Espace de jeux en autonomie, atelier animé par un adulte, départ échelonné, groupe d'âge.	<p>Un animateur assurera le rôle du rapporteur au sein du groupe.</p> <p>Veillent, participent aux activités spontanées, partagent le temps libre. Contrôlent et organisent le départ échelonné.</p>



Quelques consignes:

Avant tout repas veuillez vous informer des éventuelles allergies des enfants et PAI afin de penser à prendre les repas dans le frigidaire et de ne pas faire d'erreurs.

- le midi:

Penser à l'hygiène avant le repas (se laver les mains!!)

Le repas est un moment convivial et agréable où les enfants et les animateurs échangent librement.

Les animateurs mangent à table et se répartissent dans la salle de restauration afin de veiller au bon déroulement du repas.

Inciter les enfants à manger ou goûter de manière ludique

Pour tous pique-niques, mettre un tissu ou un drap sur le sol afin de ne pas mettre de nourriture à même le sol.

Aussi, repérer un lieu approprié et ombragé, prévoir des sacs poubelles, jeter tous les produits frais à la fin du pique nique, penser aux bouteilles d'eau et aux casquettes.

- Repas autonome:

Préparer le menu avec les enfants.

Faire participer les enfants sous forme de groupe afin que chacun puisse y participer et y trouver sa place (repas, entrée, dessert, décoration de la salle,..)

Ranger avec les enfants (cela fait partie de l'activité)

- le goûter:

Concernant la prise des goûters, chaque groupe est autonome.

Les groupes peuvent goûter entre 16h et 17h dans le centre ou à l'extérieur (**attention pas de goûter ou repas à même le sol, penser à l'hygiène**)

Le moment du goûter permet de faire un lien entre la fin des activités et l'accueil du soir.

Il annonce particulièrement la fin de la journée des enfants dans l'accueil de loisirs.

Le goûter est un moment convivial où les enfants et les animateurs échangent des temps de parole et font le bilan de la journée, c'est pour cela que les animateurs doivent goûter avec les enfants (**et mangent les mêmes choses qu'eux**)

Quand goûters et repas dans les cours : ne rien mettre dans les poubelles extérieures, ne pas hésiter à utiliser les sacs poubelles de l'accueil de loisirs

- les temps calmes:

Cette année nous continuons à améliorer les temps calmes pour que ces temps de vie deviennent chaleureux, moins bruyants et plus harmonieux pour les enfants avec des activités calmes, innovantes mais qui restent complémentaires afin que chaque enfant puisse y trouver sa place (par exemple: relaxation, jeux de société adaptés à ce temps, activités perles bijoux, coloriages limités à ce temps et adaptés aux différents thèmes et tranches d'âges, contes..).

Deux salles d'activités seront ouvertes chez les 6/11 ans et les 3/5 ans (dont la salle de repos des 3 ans) afin de palier aux pauses des animateurs.

Ces temps calmes peuvent aussi avoir lieu à l'extérieur.

Dès la sortie du repas, mettre les enfants en condition pour le temps calme, les préparer.

Bien marquer la fin du temps calme et surtout penser à faire ranger vos salles.

- [Les vidéos:](#)

Les vidéos seront exceptionnelles et au nombre maximum de 1 par trimestre et par groupe d'âge (6/11 ans et 3/5 ans).

Attention ce sont des dessins animés ou films à destination des enfants et non des adultes, celles-ci doivent être en rapport avec le thème et avoir un apport pédagogique pour l'enfant, elles doivent être adaptées à la tranche d'âge mais aussi aux temps calmes.

Si besoin se référer à la direction.

- [La musique:](#)

La musique diffusée durant l'année est à destination des enfants et non des adultes.

C'est pour cela que la musique doit être adaptée à la tranche d'âge mais aussi aux différents temps de vie (accueil du matin, temps calmes, ...).

Pas d'écoute de radios (qu'elles soient FM ou autres).

Si besoin se référer à la direction.

- [Les sanctions:](#)

Une sanction doit toujours être suivie d'un dialogue réfléchi afin de faire prendre conscience à l'enfant de ses actes.

Elle doit être donnée dans la plus grande justesse et adaptée à la gravité de la situation.

Elle ne doit en aucun cas être collective et/ ou humiliante pour l'enfant.

- Les activités:

Alterner équitablement entre les activités physiques et manuelles par journée

Les Salles et espaces de jeux doivent être rangées tous les soirs

Pour les activités: mettre des sacs poubelles en guise de nappe

- les sorties

Organiser la logistique la veille du jour « J »

- Hygiène

Veiller et vérifier à ce qu'il ne manque pas de papiers WC, d'essuie-mains et de savon

La tisanerie doit être rangée et nettoyée tous les jours. Pensez à vérifier les dates d'expiration des produits alimentaires (frigo et placards)

D. La sécurité

•Au centre de loisirs

Une infirmerie est présente dans la structure ainsi que du personnel titulaire de l'A.F.P.S.

Dans le cadre d'un accident l'animateur doit pouvoir prendre toutes décisions utiles pour le bien de l'enfant et des autres (donner les premiers soins à l'enfant, appeler les secours, prévenir la direction,...).

Il doit ensuite inscrire les faits sur le cahier d'infirmerie (date, heure, nom de l'enfant, nature de l'accident..), et en référer à la direction qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident et d'en informer le service enfance.



•Consignes d'incendie

En cas d'alarme incendie :

Durant les mercredis et les vacances scolaires, vous devez vous rendre au point de rendez- vous dans la cour maternel du petit train.

Durant la restauration, les 6/12 ans se rendront dans la cour élémentaire sous les panneaux de basket, les «3/5 ans eux se rendront dans la cour du petit train.

Les enfants doivent être comptés et être rangés puis vous devez, une fois que tous les enfants sont dans la cour, faire l'appel.

Un animateur doit rester en arrière et vérifier qu'il n'y a plus d'enfants à l'intérieur des locaux.

•A chaque sortie

- On sort à 2 animateurs sauf avis du directeur ;
- Un chef de sortie prend le portable du centre ;
- Un animateur responsable d'un petit groupe d'enfants emporte les fiches sanitaires de son groupe ;
- Remplir la fiche de sortie en 2 exemplaires (avec nom et prénom) ;
- Prendre une pharmacie si possible par animateur (vérifier celle-ci avant le départ) ;
- Prendre de l'eau ;
- Pour les 3/5 ans; vérifier qu'ils aient leurs étiquettes (nom, prénom, téléphone du chef de sortie, du centre de loisirs) ;
- Le chef de sortie prend les documents (bon de mairie, fiches sanitaires, numéros de téléphone secours, centre,...) ;
- Il vérifie les effectifs globaux d'enfants et le dit au reste d'encadrant (vous devez tous connaître le nombre total d'enfants) ;

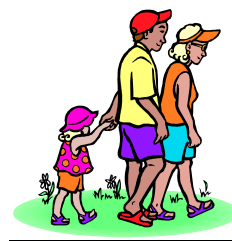
- Il fixe le point de rendez-vous pour les rassemblements (départ, repas,...) ;
- Il doit être joignable à tous moments, directement ou par le portable.

•Sortie à pied:

Vous êtes considérés comme véhicule donc vous marchez dans le sens de la circulation, les animateurs se placent entre les enfants et les véhicules (s'il n'y a pas de trottoir), afin de créer une zone de sécurité pour éviter que les voitures roulent trop près.

Les enfants doivent être rangés par deux :

- Un animateur devant
- Un au milieu
- Un derrière



Si vous êtes plus répartissez-vous dans le rang.

Si vous n'êtes que deux :

- Un devant
- Un derrière

Si vous êtes seul désignez un enfant qui sera devant et vous derrière.

Pour traverser une route on passe par le passage piéton (sauf exception) :

- un animateur traverse et attend les enfants de l'autre côté pour qu'ils se mettent en rang,
- un animateur ou deux se mettent de chaque côté du passage piéton dans le sens de la circulation afin de la stopper,
- un animateur reste derrière afin de faire traverser les derniers enfants.

Si vous êtes deux :

- l'un se place au milieu du passage piéton pour arrêter la circulation,
- l'autre désigne un endroit aux enfants, où ils attendront les animateurs après avoir traversés.

Si vous êtes seul :

- désignez un enfant pour faire traverser les autres (le plus responsable par exemple), et un lieu où les enfants vous attendront. Vous vous mettez au milieu du passage piéton afin d'arrêter la circulation.

Pensez que vous devez avoir toujours les enfants sous surveillance.

Sortie en bus

- les animateurs comptent les enfants avant de monter dans le bus, puis une partie des animateurs montent dans le bus pour accueillir les enfants et les placer.
- les enfants n'ont pas le droit de s'asseoir aux places derrière le chauffeur, aux places près des portes du milieu du bus et sur la banquette du fond au milieu.
- les animateurs doivent s'asseoir devant, au milieu et au fond du bus pour que la surveillance des enfants soit maximale.
- à l'arrivée, les animateurs descendent pour accueillir les enfants à leur sortie du bus, un animateur reste en dernier dans le bus afin de vérifier que rien n'a été oublié et que tous les enfants soient bien tous descendus.
- les animateurs regroupent les enfants et le chef de sortie vérifie l'effectif puis suivant les modalités vous vous répartissez en plusieurs petits groupes.
- dans les lieux d'attraction vérifier que les enfants n'oublient pas leurs affaires.
- si jamais un accident survient dans la journée, soit vous procédez au geste de secours ou vous allez au poste de secours le plus proche.

N'oubliez pas en cas de problèmes le numéro pour appeler les secours il faut faire le 112.

•Sortie à la piscine

- le maillot de bain est obligatoire pour tous animateurs et les enfants (slip de bain pour les garçons),
- pour les enfants de + de 6ans : 1 animateur pour 8 enfants (maximum 40 enfants),
- pour les enfants de - de 6ans: 1 animateur pour 5 enfants (maximum 20 enfants),

Le responsable du groupe doit :

- signaler la présence de son groupe au MNS dès son arrivée sur le bassin (nombre d'enfants, d'animateurs, lieu de provenance),
- faire respecter les consignes de sécurité de la structure d'accueil (bassin, toboggan, déplacement dans la structure,...)
- prévenir les MNS en cas d'accident,
- l'existence d'une surveillance des Maîtres Nageurs Sauveteurs ne décharge pas l'encadrement du groupe de sa responsabilité pénale.

N'oubliez pas d'avertir la direction du centre de loisirs de tous les problèmes (même ceux vous paraissant minimes) survenus lors de la journée.

Pour toutes autres sorties se référer aux consignes de la D.D.J.S de votre département, du C.R.I.D.O.C et de la direction de votre site.

A tout instant de la journée et quel que soit l'activité

Il est impératif :

- de ne jamais laisser un enfant sans surveillance,
- de connaître l'effectif de son groupe,
- de ne pas mettre la vie et la santé des enfants en danger.

Dans les cours extérieures :

- d'avoir une surveillance accrue des jeux en bois situés dans les cours,
- vous devez avoir à l'œil tous les enfants et ne pas rester statique, c'est-à-dire être à divers endroits pour couvrir du regard toute la cour.

On nous confie des enfants à nous de veiller au mieux à leur bien être physique et moral.

Toute transgression de ce règlement entraînera une sanction.

E. négociable et non négociable (règlement intérieur)

Le règlement est là pour que nous ayons des repères communs. Le fonctionnement de la structure doit être le même pour tout le monde.

Le respect

Le respect de l'enfant et de l'adulte est exigé, donc toutes formes violence physique ou morale sur un individu sont interdites.



La ponctualité

Il est demandé à chacun :

Respecter ses horaires de travail tels qu'ils ont été définis.

D'être opérationnel dès sa prise de service et jusqu'à la fin de celui-ci.

Les horaires

Toute permutation d'horaires avec des collègues est interdite, seule la direction et pour des raisons de service peut être amenée à réaménager le planning sans préavis.

Les pauses doivent être prises sur place.

Les absences

Il est rappelé qu'en cas d'absence imprévue de l'agent, celle-ci doit être signalée au plus vite par l'agent à la direction (par téléphone ou autres moyens), ce qui permettra de réorganiser le service de l'agent manquant.

Une absence injustifiée dans les temps peut mettre lourdement le service en difficulté (cf.; note de service).

La cigarette



Conformément à la législation, il est formellement interdit de fumer dans les locaux accueillant du public (art L355-28, art L355-28-9). Vous pouvez fumer dans le lieu désigné par la direction.



Le téléphone

L'utilisation du téléphone portable personnel est **interdite** pendant les horaires de travail et pendant les réunions. En cas d'urgence vous pouvez utiliser le téléphone du centre.

Les repas

Le petit déjeuner, le repas et le goûter doivent être pris en compagnie des enfants aux endroits et horaires définis.

Pour tous régimes particuliers veuillez fournir un certificat médical.

V. CONCLUSION

Le projet pédagogique est écrit pour chaque année, il doit évoluer.

Un bilan sera effectué afin de relever les points à améliorer pour que ce projet soit toujours en évolution. Un travail d'équipe est nécessaire.

Des outils d'évaluation seront mis en place.

Tous les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce projet devront être évalués tout au long de l'année et lors du bilan annuel à travers :

- la mise en place des réunions hebdomadaires
- la mise en place d'évaluations individuelles (ce sont des temps de rencontre et d'échanges avec l'équipe de direction dans le but de faire un bilan sur ses pratiques et ses actions).
- la mise en place de forum et bilan avec le public à la fin de la journée

